



**MAIRIE DE MENERBES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 AVRIL 2021**

*En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.*

**Date de convocation :** 21/04/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents :** M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO – Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN (Arrivée Délibération 2021-56)- Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Secrétaire de séance :** M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 2 Avril 2021 à 19h00, à l'unanimité.

**Décision Municipale N°2021-51 : ETUDE STRUCTURE POUR LA REALISATION DE BAIES VITREES DANS LA MTVL.**

Considérant la nécessité d'établir une étude structure avant de pouvoir réaliser deux baies vitrées dans la Maison de la Truffe et du Vin (MTVL)

**DECIDE** Article 1 : d'accepter la proposition de la société BMI, 134 rue du Temple à 75003 Paris, pour un montant de 2 940 € HT, soit 3 528 € TTC afin de réaliser cette étude.

**Décision Municipale N°2021-52 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles : AT 109 -110 – 111.

**Décision Municipale N°2021-53 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles : AT 212-213-234-355.

**Délibération N°2021 - 54 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2021-31 PORTANT REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA RESIDENCE LES FARINETTES.**

La contractualisation de cet emprunt n'ayant pas été engagée,

**DECIDE de RETIRER** à l'unanimité, la délibération 2021-31,

**Délibération N°2021 - 55 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL.**

**DECIDE** à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 500 000 € pour la construction d'un garage communal.

**Délibération N°2021 - 56 : LOCATION DU PETIT LOCAL SOUS LA RUE SAINTE-BARBE EN FACE DE L'EPICERIE.**

**DECIDE** à l'unanimité, de louer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 1 an, le petit local situé sous la rue Sainte Barbe, en face de l'épicerie, à des fins de stockage, par convention à titre précaire et révocable.

**FIXE LE LOYER** à la somme de 350 € pour une année, payable d'avance, en une seule fois, entre les mains du receveur municipal.

**RETIRE** la délibération 2021-09 du 17 février 2021.

**Délibération N°2021 -57 : DEMANDE DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT PAR LE CAFE DU PROGRES.**

**DECIDE** par 14 voix POUR et 1 DEPORT, de louer à Madame Barbara CHEVRIER – gérante du Bar/Restaurant « Café du Progrès », dans les mêmes conditions que les autres établissements du village, les trois places de parking, situées en face du 208 Rue du portail neuf, avec un arrêté de circulation temporaire dans l'attente du changement des mesures sanitaires en vigueur et la levée des restrictions.

**Délibération N°2021 - 58 : DEMANDE DE LOCATION DU TERRAIN DE LA TRUFFIERE MUNICIPALE PARCELLE AW 82.**

**DECIDE** à l'unanimité, de louer la parcelle de terrain AW 82 à Madame Frankie COXE – Ferme de permaculture et pédagogique « La Ruche », par convention à titre précaire et révocable, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une année.

**PRECISE** que cette convention est établie à titre gracieux.

**Délibération N°2021 - 59 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES PARCELLES AT 55, 531 ET 532 INCLUSES DANS LE PERIMETRE RELEVANT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE**, par 9 voix POUR et 6 voix CONTRE de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles 55, 531 et 532 de la section AT.

**La séance est levée à 20H10**

Fait à Ménerbes, le 30 Avril 2021

Le Maire,  
Christian RUFFINATTO

